

Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2023
	l'An deux mille vingt-trois, le trois juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2023, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.
Séance du 03 juillet 2023 Convocation du 26 juin 2023	Étaient présents : Mme DELACOTE, Mmes NOURRY, ROBIN, M. ROBIN, MM. LE CALVE, Mme ARCHAMBAULT, M. BOMONT, Mme GAYE*, MM. COELHO DOS SANTOS, BRIAUDEAU, RENARD, Mmes STOEBNER, CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, PIOT, MERCIER-QUENAULT. *Mme GAYE est arrivée avant le vote du point n°03
Nombre de Conseillers : En exercice : 21 <u>Présents :</u> 15 16 à partir du point n°03 <u>Pouvoir :</u> 03 <u>Absents :</u> 03 02 à partir du point n°03 QUORUM : 11	Représenté par pouvoir : M. DUFAY qui a donné pouvoir à Mme DELACÔTE M. RENOUE qui a donné pouvoir à M. LE CALVE Mme BERGE qui a donné pouvoir à Mme PIOT Absents : MM RENARD, LEFEUVRE, Mme GAYE (jusqu'au point n°03) A été élu(e) secrétaire de séance : Mme ARCHAMBAULT

DE_2023_39 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2023

Madame DELACOTE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

« Département d'Indre-et-Loire
 Arrondissement de Tours
 Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

DECISION
N°2023_19

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 25 mai 2020 lors de laquelle Madame Isabelle DELACOTE a été élue Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire »,

Vu les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie,

Considérant qu'il importe d'apporter une réponse à celle-ci,

Sur proposition de la Commission « Cadre de Vie »,

Considérant que ces biens ne présentent aucun intérêt pour la Commune,

DECIDE

Article 1 : de ne pas exercer de Droit de Préemption Urbain, sur les biens ci-après désignés :

- *Immeuble à usage de terrain à bâtir, sis Les Grands Clos, cadastré Section ZE n°s 222, 242, d'une contenance de 00ha 04a 56ca,*
- *Immeuble à usage d'habitation, sis 01 rue de la Fontaine Sainte, cadastré Section E n°s 813, 814, d'une contenance de 00ha 18a 40ca,*
- *Immeuble à usage d'habitation, sis 01 bis rue du Dolmen, cadastré Section E n°s 1658, 1755, 1758, d'une contenance de 00ha 08a 54ca.*

Article 2 : *La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.*

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 13 juin 2023

Le Maire,

Isabelle DELACOTE. »

« Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

DECISION

N°2023_20

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 25 mai 2020 lors de laquelle Madame Isabelle DELACOTE a été élue Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance des caméras de vidéosurveillance installées autour des gymnases,

Vu la proposition de contrat de maintenance présentée par la société SIEMENS,

DECIDE

Article 1 : La proposition de contrat de maintenance des caméras de vidéosurveillance installées autour des gymnases, présentée par la société SIEMENS SAS – Agence de Tours – 320 rue Henri Potez – 37210 PARCAY-MESLAY, est acceptée pour un montant annuel de 3 095 € HT à compter du 01 juillet 2023 et jusqu'au 30 juin 2024, renouvelable par tacite reconduction pour une durée équivalente (1 an).

La prestation comprend :

Prestations Sécurité	Essais fonctionnels	Niveau de service
PRESTATIONS DE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE (MCO)		
Visite préventive : Contrôle documentaire, contrôle visuel, opérations de maintenance (nettoyage, serrage, fixation, etc...), tests de performance, rapport de visite	Vidéo Surveillance	1 visite par an
Fourniture de moyen de levage pour les opérations de maintenance préventive	Nacelle	Inclus 1 fois par an
Service(s) Update / Upgrade Obligatoire pour maintenir la conformité RGD Contrat de support et mises à jour logiciel de gestion. - Prestations d'ingénierie incluant les tests de non régression - Mise à jour correctifs caméras		Mise à disposition d'un expert pour réalisation du contrat support et mises à jour logiciel Vidéosurveillance (SSA/SUR/SMA) souscrit dans les offres travaux
Intervention(s) de dépannage	Pièces détachées, Main d'œuvre et Déplacement	Facturable(s)
Plage d'intervention	Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	
Garantie de temps d'intervention (GTI)	24 heures ouvrées	
Total contrat de base	2 495.00 € HT	

OPTIONS		
Prestations Sécurité Incendie	Choix	Niveau de service
Personnel habilité pour travaux en hauteur durant la visite préventive	[X] Oui [] Non	2 ^{ème} technicien pour vigie nacelle
Montant option	600.00 € HT	

La mise à jour des prix intervient chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du présent Contrat conformément à l'article 7 des Conditions Générales.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 13 juin 2023

Le Maire,
Isabelle DELACOTE. »

« Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

DECISION
N°2023_21

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 25 mai 2020 lors de laquelle Madame Isabelle DELACOTE a été élue Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Etant préalablement exposé :

Il s'avère indispensable de faire un recensement exhaustif des différents contrôles réglementaires à réaliser, tant sur les bâtiments communaux que sur certains équipements, et de prévoir le renouvellement de certains contrats en cours, qui arriveront à échéance le 31 décembre 2023.

Ne disposant pas des ressources techniques nécessaires dans ce domaine, il est indispensable que la Commune se fasse assister par un bureau d'études.

C.D.C. CONSEIL, dont le siège social est à JOUE-LES-TOURS – 29 rue des Martyrs, propose une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, comprenant :

Visite des installations ;

Rapport d'audit et réunion de présentation ;

Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (R.C., C.C.T.P., C.C.A.P., A.E.) ;

Analyse des offres ;

Mise au point du marché.

Son offre s'élève à 2 650,00 € HT, soit 3 180,00 € TTC.

DECIDE

Article 1 : *La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la passation de marchés de contrôles réglementaires des bâtiments communaux et de certains équipements de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE, est confiée à C.D.C. CONSEIL, dont le siège social est à JOUE-LES-TOURS – 29 rue des Martyrs, pour un montant de 2 650,00 € HT, soit 3 180,00 € TTC.*

La prestation comprendra :

Visite des installations ;

Rapport d'audit et réunion de présentation ;

Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (R.C., C.C.T.P., C.C.A.P., A.E.) ;

Analyse des offres ;

Mise au point du marché.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un *donner acte*.

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 14 juin 2023

Le Maire,

Isabelle DELACOTE. »

Le Conseil Municipal lui donne acte de sa communication.

**DE_2023_40 – RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT MAURICE TRANCHE 2
- PROPOSITION D'AVENANT**

Madame NOURRY, Deuxième Adjoint, déléguée à la vie des séniors, au patrimoine, aux logements sociaux, à l'environnement et à la culture, présente au Conseil Municipal la proposition d'avenant soumise par le maître d'œuvre, dans le cadre des travaux de restauration de l'Église Saint Maurice Tranche 2 :

Suite à la vérification sur place de la charpente du transept Sud de l'église Saint-Maurice un cubage a été établi, l'étude d'état sanitaire a été fait avec l'entreprise Frêlon lors de la réunion du vendredi 16 juin.

Ce cubage correspond à la provision établie en phase DCE, pour mémoire 0.5 m3 de chêne.

Cette provision permet le changement des parties abîmées de la sablière Ouest côté Nord ainsi que de la sablière Est côté Sud, la reprise des aisseliers manquants et en mauvais état, la réfection des coyaux au niveau des chevrons et la pose de nouveaux chevrons (les deux de rive sur pignon Sud).

En observant de plus près le sous faitage l'Entreprise Frêlon a découvert que l'about de poutre dans la maçonnerie est en très mauvais état et que l'appui qui reste n'est pas suffisant pour la stabilité de la charpente.

C'est pourquoi une proposition pour la création d'une greffe à mi-bois a été demandé pour éviter de remplacer l'ensemble de la panne en sous faitage.

Coût de la prestation : 795,67 € HT.

Le marché de l'entreprise FRELON serait porté de 38 370,95 € HT (46 045,14 € TTC) à 39 166,62 € HT (46 999,94 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame NOURRY et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la passation de l'avenant précité pour les montants indiqués ;

AUTORISE le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**DE_2023_41 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (30/35^{ème}) A COMPTER DU
01 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ECOLE JEAN GUEHENNO**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation permanent pour l'Ecole Jean Guéhenno.

C'est la raison pour laquelle il demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 01 septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 01 septembre 2023 ;

DIT qu'un arrêté du Maire règlera la situation particulière de l'agent qui sera recruté.

DE_2023_42 – VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE AUX LIEU-DITS « LES CHANCELES » ET « PRE SOUS BATTEREAU », CADASTREE SECTION G N°73 ET SECTION F N°1759 (Droit de préférence – Article L 331-24 et suivants du Code Forestier)

Vu le Code Forestier, article L 331-24 et suivants,

Considérant que l'article L 331-24 du Code Forestier ouvre un droit de préférence aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares,

Considérant que Maître Laurence BLOT, Notaire à SAINT-AVERTIN a adressé à la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE, par courrier en date du 23 juin 2023, reçu en Mairie le 27 juin 2023, une notification au titre de l'article L 331-24 du Code Forestier, dans le cadre de la vente d'une parcelle boisée située aux lieu-dits « Les Chancelés » et « Pré sous Battereau », figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
G	73	Les Chancelés	00ha 13a 00ca	Taillis simple
F	1759	Pré sous Battereau	00ha 11a 20ca	Taillis simple

Considérant que la cession porte sur un prix de 550,00 €, payable comptant, avec entrée en jouissance le jour de la signature de l'acte définitif,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie, qui considère que cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Commune,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préférence ouvert par l'article L 331-24 du Code Forestier, pour la vente notifiée par Maître Laurence BLOT, Notaire à SAINT-AVERTIN a adressé à la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE, par courrier en date du 23 juin 2023, reçu en Mairie le 27 juin 2023, une notification au titre de l'article L 331-24 du Code Forestier, dans le cadre de la vente d'une parcelle boisée située aux lieu-dits « Les Chancelés » et « Pré sous Battereau », figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
G	73	Les Chancelés	00ha 13a 00ca	Taillis simple
F	1759	Pré sous Battereau	00ha 11a 20ca	Taillis simple

au prix de 550,00 €, payable comptant, avec entrée en jouissance le jour de la signature de l'acte définitif.

RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

C.C.T.V.I. – Conseil Communautaire – Intervention de Madame DELACOTE

Madame DELACOTE informe l'assemblée que le conseil communautaire a eu lieu le jeudi 29 juin 2023. Etaient à l'ordre du jour :

- Festival Terre du Son : la CCTVI a un partenariat depuis plusieurs années avec l'organisation. Il a été décidé que la TVI aurait cette année un stand sur le village ;
- Modification des tarifs des ALSH : augmentation en décembre 2023 de 5% sur le taux d'effort et 10 % sur le taux plafond ;
- Schéma directeur cyclable : Mise en place de ce schéma directeur par la CCTVI afin que les communes porteuses de projets puissent prétendre à des subventions ;
- Mobilité : 03 enjeux ont été déterminés : La détermination de la fonction utilitaire dans les communes et inter-communes, l'enjeu communautaire (desserte train, accès à la Métropole et aux zones d'emploi), et l'enjeu touristique, avec le développement du cyclotourisme.

La CCTVI doit définir son rôle dans ces enjeux, avec une possibilité de coordination sur l'ensemble du territoire, ayant ainsi une vision globale. Il est envisagé de recruter un agent qui sera en capacité d'assister les communes à monter leurs projets par une aide en ingénierie. La CCTVI serait ainsi un appui aux communes dans la recherche de subventions.

2 000 000 € seraient dédiés au pôle Mobilité sur la période 2023 – 2028.

CCTVI – Rapport des Commissions

MOYENS GENERAUX	Rapporteur : Mme ARCHAMBAULT
SERVICE A LA POPULATION	Rapporteur : M. ROBIN
<p>Commission Service à la Population du 22 juin 2023</p> <p>L'ordre du jour ayant été très chargé, j'ai choisi de faire un focus uniquement sur la partie transports, REAAP et Ligue de l'enseignement et de ne pas revenir sur les rapports d'activités des ALSH 1001 pattes et Familles rurales, non plus que sur le projet de construction d'un nouvel ALSH à Azay-le-Rideau, du Portail Familles actuellement au stade de lancement du marché, du renouvellement de la convention MAM...</p> <p>Toutefois, il faut noter les changements de congés des ALSH : une fermeture le 16 août et une ouverture le 1^{er} septembre.</p> <p>Transports :</p> <p>2 700 élèves sont concernés par les transports vers le Spadium (dont Artannes qui a bénéficié cette année de 6 créneaux, de 48 séances concernant 152 élèves) 2 772 élèves ont été transportés dans le cadre d'« école et cinéma », mais l'école d'Artannes n'était pas inscrite.</p> <p>3 245 élèves étaient inscrits pour le transport scolaire en 2022/2023. Pour la rentrée prochaine, les inscriptions en ligne seront reçues jusqu'au 21 juillet et seulement jusqu'au 13 juillet pour les inscriptions papier.</p> <p>Le coût de tous les transports confondus s'élève à 141 000 euros. TVI a demandé à la région une aide de 15 euros par enfant ; la réponse est en attente.</p> <p>L'année a été plutôt calme ; les chauffeurs font remonter les incivilités grâce à des carnets qui ont été mis à leur disposition à cet effet. Néanmoins, il n'y a pas eu d'exclusion, seulement un petit nombre de sanctions.</p> <p>Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents :</p> <p>La création d'un REAAP a été proposé en Bureau Communautaire. Il s'agirait de fédérer un réseau d'écoute, de mutualiser les actions possibles, de faire un maillage de l'offre de services, d'accompagner, d'orienter, d'informer en fonction des problématiques.</p>	

Une charte serait signée entre tous les partenaires.
Anthony Gilles en serait le coordinateur, d'autant que la CAF exige un interlocuteur unique.
La principale interrogation réside dans la capacité qu'aurait ce RAEEP à toucher les parents en difficultés. Il est répondu que son existence permettrait sûrement de mieux identifier ces personnes.

Ligue de l'Enseignement :

La ligue de l'enseignement permet l'accès à des missions de services civiques et rencontre un grand succès. Il est à noter que de nombreux jeunes impliqués demeurent ensuite sur le territoire.
Néanmoins, il reste difficile de proposer et développer des missions dans des associations. La ligue est disponible pour accompagner les associations à cet effet et se concentrer sur leurs besoins.
Un forum dédié justement au service civique en milieu rural se tiendra cette année à Veigné, le 20 septembre.

Le deuxième axe développé par la Ligue de l'enseignement consiste en la proposition d'espaces co', des tiers-lieux d'engagement en milieu rural (Azay-le-Rideau et Saint-Branches) pour :

- proposer des espaces ressources, des lieux facilitant les initiatives citoyennes locales,
- favoriser les rencontres et les échanges entre citoyens engagés et faciliter la mise en place de projets communs,
- accompagner les porteurs de projets associatifs ou citoyens (écoute, mise en réseau...)
- fédérer les associations d'une même commune ou entre communes,
- mettre en relation des bénévoles et les besoins des associations,
- organiser des apéros rencontres associatives (jeudi 14 septembre à 19 h à l'espace co' de Saint-Branches,
- coordonner la mise en place d'ateliers, de formations ou d'événements,
- valoriser les citoyens engagés et leurs projets via différents moyens de communications pour les rendre visibles.

Sarah Falconnet peut se rendre disponible pour une présentation en conseil municipal ou en réunion des associations.

L'inscription à une lettre d'informations se fait via l'adresse mail suivante : espacesco@fol37.org.

ACTIONS SOCIALES

Rapporteur : Mme NOURRY

Commission actions sociales du 14 juin

Il nous a d'abord été présenté les espaces de co-engagement, par la Ligue de l'enseignement. Deux sont présents sur le territoire, à Azay-le-Rideau et à Saint-Branches qui permettent d'accompagner des jeunes en service civique sur le territoire ainsi que les juniors associations. Puis La ligue nous a exposé le label « guid'asso » dont le but est de renforcer l'engagement associatif.

Ensuite, il a été question des actions autour du numérique. Le Numérique Tour qui s'est déroulé à Artannes du 4 au 6 mai a permis aux élèves d'Artannes et aux plus des 150 visiteurs du samedi de mieux comprendre le numérique. Afin de poursuivre cette pédagogie, le bus numérique poursuivra sa tournée dans différentes communes en proposant diverses activités pour différents types de public. De plus, la commission a souhaité le renouvellement de la manifestation du Numérique Tour MAIF dans une autre commune du territoire.

Autre point sur la mobilité solidaire avec la présentation du plan mobilité et ses 2 axes :

- Soutenir la création d'initiatives associatives de transport solidaire,
- Accompagner la Région dans le déploiement du Transport à la Demande.

Il nous a ensuite été exposé les actions du contrat local de santé en cours d'élaboration et en projet dont :

- Le répertoire sanitaire et social,
- Les élus ambassadeurs santé, un par commune dont le rôle est d'être le lien entre la commune et le Contrat local de santé ; j'ai été désigné.
- 2 ateliers e-ophtalmo avec un projet à Azay-le-Rideau au mois de septembre ou octobre ; il s'agit d'une téléconsultation mobile ; pas de deuxième lieu encore déterminé.

- Une formation « Premiers Secours en Santé Mentale » qui aura lieu à Artannes le 16 et 17 octobre ; la communication est imminente.

Puis la présentation du bilan des permanences Mobil Adapt SOLIHA qui conseille et informe sur la perte d'autonomie, le maintien à domicile et notamment sur la manière d'adapter son logement ; l'action sera reconduite en 2023/2024.

Pour finir, nous avons échangé sur les objectifs de la semaine bleue qui a lieu en octobre chaque année et le recensement des projets d'actions sur le territoire pour cette année, dont celle organisée à Artannes le 6 octobre avec les communes de Pont-de-Ruan, Saché, Thilouze et Villeperdue.

Prochaine commission : le 11 octobre.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. LE CALVE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Mme ARCHAMBAULT

CULTURE-SPORT ET TOURISME

Rapporteur : Mme NOURRY

Commission Culture Sport et Tourisme du 13 juin

Pour le sport, les points à l'ordre du jour :

- L'occupation des équipements sportifs communautaires,
- La charte handisport,
- La caravane sportive à Monts les 17 et 18 juillet qui permettra de s'initier à partir de 6 ans à 16 disciplines,
- Terres de jeu 2024 à Monts, Montbazou et Azay-le-Rideau pour promouvoir les valeurs du sport.

Côté culture, il nous a été présenté le projet cinématographique du Générique par Mme Zeller, la présidente de l'association. L'année 2023 démarre très bien mais il est nécessaire de renforcer la communication du cinéma vers les 22 communes du territoire via éventuellement leur site internet ; un projet est également en cours de réflexion autour des séniors.

Autres sujets abordés :

- Les subventions aux événements culturels : Artannes a obtenu un financement de 1 783 € pour 2023,
- Le festival « O Val de l'Indre » qui s'est déroulé à Saché et Villeperdue le 10 et 11 juin avec 5 spectacles de rue et 600 spectateurs,
- Le cinéma de Plein air ; à Artannes, ce sera le samedi 29 juillet avec le film « l'Ascension » qui relate l'histoire d'un jeune habitant d'une cité de Seine-Saint-Denis qui se lance dans l'ascension de l'Everest sans aucune expérience de l'alpinisme ; c'est une comédie inspirée de l'histoire d'un journaliste devenu le premier franco-algérien à atteindre le toit du monde. La séance aura lieu à 22h15. A 20h30, c'est le duo Coconut qui assurera la première partie avec de la « surf music ou le retour des Beach boys », et à la buvette l'association Bazartannes.

Pour le Tourisme, il a été question notamment de la construction d'une nouvelle stratégie de développement touristique pour 2024-2030 dont les axes principaux sont la randonnée et le cyclotourisme, et du renouvellement de la convention de mise à disposition de vélos hydrogène.

Enfin lecture publique, 3 sujets :

- Le bilan et les perspectives du festival du livre jeunesse qui a eu lieu en mars-avril ; 7 communes y ont participé avec 850 participants,
- Le changement de logiciel,
- Le schéma de lecture publique au travers de la loi Robert qui a permis de mieux redéfinir le rôle et les missions des bibliothèques et dont l'objectif est de favoriser le développement de la lecture afin de lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Rapporteur : Mme SENOCQ
RESEAUX-BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	Rapporteur : M. DUFAY

• **RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Cadre de vie	Réfèrent : M. DUFAY
Vie Locale	Référente : Mme NOURRY
<p><u>Rapport vie locale du 3 juillet 2023</u></p> <p>La commission s'est réunie le 19 juin afin d'échanger sur l'organisation des temps forts sur la période estivale.</p> <p>Restauration de l'église : les travaux se poursuivent. La semaine dernière, des membres de l'Association des Amis du Patrimoine Artannais se sont rendus sur site afin de rencontrer les restaurateurs spécialistes des décors peints. Pour l'école, les visites sont repoussées pour septembre (à confirmer).</p> <p>La souscription atteint aujourd'hui la somme de 22 144 €. Merci aux donateurs et à l'association du Patrimoine pour son investissement financier et sur toutes les actions passées et à venir.</p> <p>Fleurissement : le passage du jury pour le concours des maisons fleuries organisé par la Société d'horticulture de Touraine est imminent. Cette année, ce sont Monique Archambault et Joseph Le Calvé qui se sont proposés pour y participer. Je les en remercie.</p> <p>Pour le concours régional dans le cadre du Label Villes et Villages fleuris, la visite du jury aura lieu fin août. Un important travail a été réalisé par Delphine Carcaillon de nos services administratifs et Kévin Bisson des services techniques afin de réaliser le dossier de présentation : culture locale et patrimoine, mise en œuvre du projet municipal, patrimoine végétal et bien sûr un focus sur l'action « Je jardine mon village ». Reste à finaliser l'itinéraire de visite pour le jury qui permettra de valoriser au mieux notre patrimoine végétal et le travail réalisé par nos agents tout au long de l'année pour le fleurissement de notre commune. Pour cela, une rencontre doit s'organiser prochainement avec Maryse Friot de la SHOT.</p> <p>Environnement : la collecte des déchets organisée le samedi 24 juin en concertation avec le Conseil Municipal des Jeunes n'a pas été un franc succès. Trois enfants et leurs parents, quelques adultes, en tout une quinzaine de personnes se sont bravement élancés sous un soleil de plomb à l'assaut principalement des mégots</p>	

généreusement déployés sur l'ensemble de la commune. Un rappel à la loi semble indispensable. Merci au magasin G20 pour sa participation au gouter proposé à l'issue de la collecte.

Culture : le samedi 2 septembre, le groupe « Choro d'Aksak » se produira à la Salle des Fêtes. Ce trio de musiciens tourangeaux (saxophones, accordéon et percussions), propose un subtil parallèle entre répertoire du Nordeste du Brésil et folklore balkanique. C'est l'association des Amis du Patrimoine Artannais qui sera aux commandes de la buvette.

Prochaine commission : le mardi 12 septembre à 18h30.

Education-Jeunesse-Economie locale

Référent : M. ROBIN

Mercredi 14 juin : CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes est revenu sur la course relais organisée par la commune d'Azay-le-Rideau : Jade Guerche et Tom Pasquet ont fini avant dernier, Jade s'étant fait une entorse lors la course.

Pour le 8 mai, Tom s'est porté volontaire pour être porte drapeau, un grand nombre de nos membres du CMJ ont été présents lors de cette commémoration.

Leur projet de réalisation d'une poubelle écologique devrait voir le jour courant septembre.

Mme Bergé leur a demandé d'écrire un article pour le prochain fil d'Artannes ; le sujet devrait porter sur le bilan de leur mi-mandat.

Mardi 20 juin : Comité des ADOS du Val de l'Indre

Le comité s'est réuni à l'accueil ado d'Artannes. Un point sur l'activité des différents accueils nous a été présenté comme par exemple leurs façons de fonctionner, leurs difficultés à trouver de nouveaux jeunes.

Paul Bruneau assurera de temps en temps l'ouverture de l'accueil malgré ses nouvelles fonctions, la CCTVI étant encore à la recherche d'un remplaçant.

Vendredi 23 juin : Conseil d'école

Le rapport de l'évaluation de l'école a été présenté par Mme Guilmain.

Artannes a fait partie des 9 premières écoles d'Indre-et-Loire évaluées et le sera tous les 5 ans.

Celui-ci a souligné la qualité de la vie scolaire, de l'enseignement donné et des locaux.

Toutefois, quelques points seront à faire évoluer comme par exemple la mise en place d'une salle des enseignants, moderniser le mobilier dit trop traditionnel.

L'effectif pour la nouvelle rentrée est à ce jour de 281 enfants, cela reste stable par rapport à l'année dernière.

Il y a à ce jour 11 classes qui peuvent évoluer soit :

1 PS (26) – 1 PS-MS (5 PS + 17 MS) – 1 MS (24) – 1 GS (26) – 1 CP (25) – 1 CP-CE1 (6 CP + 18 CE1) – 1 CE1-CE2 (12 CE1 + 13 CE2) – 1 CE2 (28) – 1 CM1 (27) – 1 CM1-CM2 (13 CM1 + 12 CM2) – 1 CM2 (28).

Les agents du centre technique municipal, Florian et Kevin, ont été chaleureusement remerciés par les enseignants pour leur pédagogie lors des deux jours sur le thème du jardinage avec les maternelles.

Mardi 27 juin : Comité de gestion cantine :

- Alan a remercié Cyril et Céline pour le travail qu'ils ont effectué, pour la recherche de nouveaux fournisseurs ainsi que de nouveaux tarifs en gardant la qualité des produits.

Ceci a permis un gain sur les achats « alimentation » d'environ 2 800 euros.

- Le résultat est positif, au 30 avril 2023, il est de 24 000 €.
- Le personnel sera au chômage technique, Juillet et Août suite aux travaux de la cantine.
- Le bilan des animations est positif, avec le thème de la Roue Tourangelle, qui a été très apprécié.
- Le 2 juin 2023, a eu lieu l'exercice Evacuation :
 - 1 minute 11 pour le temps d'évacuation des enfants,
 - 1 minute 55 après vérification que tout le monde soit présent.
- De plus, ils ont reçu un don, un ordinateur, de l'ancienne association de cantine de THILLOUZE.

Sports-Associations et Animations de la Commune	Réfèrent : Mme ROBIN
<p>Le mois de juin est dédié aux assemblées générales.</p> <p>Dimanche 18 juin, AG du basket. Bonne année tant sur le plan sportif que financier.</p> <p>Vendredi 23 juin, AG de la Gym Adultes. Encore une bonne année pour la gym, un nouveau créneau horaire leur a été accordé le mercredi matin pour le cours « SIEIL BLEU » (cours dédié à nos aînés) afin qu'ils soient moins nombreux pendant l'heure de cours.</p> <p>Mercredi 28 juin, AG du TTMA. Bonne année sportive mais résultats financiers en baisse. Le TTMA participera à la vente de crêpes lors du 14 juillet afin de participer à la vie de la commune et de gagner des sous.</p> <p>Le jeudi 21 juin a eu lieu la fête de la musique dans le parc des Glycines, avec comme chef d'orchestre Mr Grison de la Backline. Ce fut une très belle fête de la musique avec une très bonne fréquentation.</p> <p>Le mardi 27 juin a eu lieu la Commission Assos-festivités, durant laquelle nous avons abordé point par point le déroulement de la journée du 14 juillet ainsi que le futur emplacement pour la sculpture de Monsieur Mercier (roue tourangelle).</p> <p>J'en profite pour savoir si l'un d'entre vous serait disponible le vendredi 14 juillet afin de nous aider à la mise en place des tables et des chaises. Pour le démontage et le rangement, 3 agents volontaires des services techniques municipaux, Florian, Kevin et Andy seront présents samedi 15 juillet.</p>	
Finances	Référente : Mme ARCHAMBAULT
Communication	Référente : Mme BERGE
Ressources Humaines	Référente : Mme DELACOTE

CCAS (Intervention de Mme NOURRY) :

Concernant la journée du 6 octobre dans le cadre de la semaine bleue en partenariat avec les communes de Thilouze, Villeperdue, Pont-de-Ruan et Saché, le programme se finalise. La communication démarrera début septembre dans chaque commune en association avec les clubs des aînés. Nouvelle rencontre le 5 septembre.

L'équipe du CCAS reste mobilisé pendant la période estivale. En cas de canicule, nous prendrons des nouvelles de nos aînés afin de s'assurer de leur bien-être.

SAVI (Intervention de M. RENOU) :

TOUR DE TABLE

Monsieur BOMONT informe l'assemblée qu'à 12h, il est venu sur le parvis de la Mairie, suite à l'appel de l'Association des Maires de France. Une dizaine de personnes étaient présentes, dont un couple d'une commune voisine pour entendre le discours transmis par l'AMF, lu par Monsieur BOMONT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 00.

Liste des délibérations :

- **DE_2023_39 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 JUNI 2023**
- **DE_2023_40 – RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MAURICE TRANCHE 2 - PROPOSITION D'AVENANT**
- **DE_2023_41 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (30/35ème) A COMPTER DU 01 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ECOLE JEAN GUEHENNO**
- **DE_2023_42 – VENTE D'UNE PARCELLE BOISEE AUX LIEU-DITS « LES CHANCELES » ET « PRE SOUS BATTEREAU », CADASTREE SECTION G N°73 ET SECTION F N°1759 (Droit de préférence – Article L 331-24 et suivants du Code Forestier)**



Le Maire,
Isabelle DELACOTE
Isabelle DELACOTE.



La secrétaire de séance,
Monique ARCHAMBAULT
Monique ARCHAMBAULT.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel	Absent. A donné pouvoir à Mme DELACÔTE	M. COELHO DOS SANTOS Manuel	
Mme NOURRY Marine		M. BRIAUDEAU Frédéric	
Mme ROBIN Marie-Alice		M. RENARD Jean-Paul	
M. ROBIN Gérard		Mme STOEBNER Sabine	
M. LE CALVE Joseph		Mme CHATEAU Katia	
M. RENOUE Joël	Absent. A donné pouvoir à M. LE CALVE	Mme TESSIER Christel	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme SENOCQ Anne-Laure	
M. Patrick BOMONT		Mme PIOT Delphine	
Mme BERGE Catherine	Absente. A donné pouvoir à Mme PIOT	Mme QUENAULT Joy	
Mme GAYE Pascale		M. LEFEUVRE Wadson	Absent